



SNUipp- FSU - 44, cours Aristide Briand - 33075 BORDEAUX Cedex
Tél. 05 56 31 26 63 - Fax 05 56 31 23 19
Courriel : snu33@snuipp.fr

Le, 3 mai 2019

Objet : promotion à la hors-classe

Monsieur le Directeur Académique,

Nous vous écrivons afin de vous faire part de nos inquiétudes dans le cadre de la campagne 2019 pour les promotions à la hors-classe, la CAPD étant prévue pour le 16 mai.

En effet, l'an dernier nous vous avons écrit et interpellé en CAPD sur plusieurs points que nous reprenons donc ici.

Nous demandons que les critères de départage soient décidés par la CAPD. Le critère de départage 1 l'an dernier était l'ancienneté dans le corps. Or, ce critère a fortement désavantagé les collègues ex-instituteurs qui n'ont pas accédé à la promotion. C'est injuste. Nous demandons que le critère de départage, à barème égal soit l'AGS puis l'âge.

Nous demandons, à ce titre, que la situation des personnels en fin de carrière fasse l'objet d'une attention particulière (situation des ex-instituteurs partant prochainement à la retraite).

Nous demandons que certains avis, émis par les IEN sans RDV de carrière pour les collègues aux 10e et 11e échelon, puissent évoluer quand les collègues formulent un recours. La DGRH avait évoqué ce point lors d'une rencontre avec nos organisations syndicales. En effet, dans certains cas les avis sont en contradiction avec les rapports d'inspection précédents et la dernière note pédagogique obtenue. De trop nombreux collègues ayant obtenu un avis seulement satisfaisant et au 11e échelon se retrouvent bloqués et empêchés d'accéder à cette promotion alors qu'ils accomplissent leurs missions avec satisfaction depuis plusieurs années. Cette décision est incompréhensible pour les collègues concernés, et parfois les IEN n'ont pas d'explications à fournir.

Nous vous alertons également sur la répartition des avis « excellent » et « très satisfaisant » attribués dans le cadre des nouvelles campagnes qui doit refléter la proportion qui avait été attribuée au « stock », c'est à dire aux enseignant.es qui n'ont pas eu de RDV de carrière. Le non-respect de cette règle entrainerait un traitement inégalitaire inacceptable.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à ce courrier et nous nous tenons à votre disposition si vous souhaitez nous rencontrer à ce sujet.

Soyez assurés, Monsieur le Directeur académique, de notre attachement au service public d'éducation.

Samantha FITTE, Marc VIECELI, Guillaume LARROCHE
Co-secrétaires départementaux du SNUipp-FSU 33

